ANTICIPER VOTRE SORTIE : Dans le cas où votre chirurgien prévoit un centre de convalescence en établissement de soins de suite (SSR), ou un recours aux programmes de retour à domicile (PRADO), contactez dès maintenant notre service de gestion des lits : **04 42 33 87 54.**
Il vous accompagnera dans vos démarches.

4 LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION

A apporter le jour de votre intervention :

- ☐ Tous les consentements (chirurgical et anesthésique) datés et signés,
- ☐ Questionnaire ATNC (qui sera rempli par l'équipe médicale),
- ☐ Formulaire de désignation de la personne de confiance daté et signé,
- ☐ Tout examen demandé par le chirurgien ou l'anesthésiste : bilan biologique, radiologie, IRM, scanner, ECG...
- ☐ Votre traitement personnel et l'ordonnance correspondante.

5 VOTRE SORTIE

A votre sortie, vous serez redirigé vers le secrétariat du chirurgien afin de récupérer la date et l'heure du rendez-vous post-opératoire.
Pour les ambulatoires, une infirmière réalisera un appel à votre domicile le lendemain de votre sortie.

EN CAS DE PROBLEME APRES VOTRE SORTIE,
Vous pouvez contacter :
en premier, le secrétariat de votre chirurgien,
et sinon, le service des URGENCES : 04 42 33 87 57

Si vous avez été pris en charge en ambulatoire, les numéros de téléphone des services ambulatoires sont indiqués sur le bulletin de sortie.

VOTRE AVIS SUR VOTRE HOSPITALISATION EST IMPORTANT POUR NOUS !

Après votre sortie, vous pouvez remplir le questionnaire de satisfaction en scannant le QRCode :
Ou en vous rendant sur le site de l'HPP rubrique votre séjour puis votre satisfaction :
www.hopital-prive-de-provence.com/fr/votre-sejour/satisfaction

POCHETTE PATIENT — Hôpital Privé de Provence — ADULTE

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PARCOURS DE SOINS À l'HPP

Apportez **cette pochette et les documents listés à toutes les étapes** de votre prise en charge.

1 VOTRE PRE-ADMISSION

IMPORTANT : Préparez votre pré-admisison en ligne ! Voir à l'intérieur

- Au niveau-1 de la Maison Médicale de Provence.
- Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- Tel. : 04 42 33 17 58 ou 59 ou 60 ou 61

- Votre pré-admission doit se faire obligatoirement **AVANT** votre consultation d'anesthésie,
- Pour prendre rendez-vous pour votre consultation de pré-anesthésie : téléphonez au **04 42 16 34 16,**
- Venir au **minimum 45min avant** ce rendez-vous pour réaliser votre pré-admission.

Documents à fournir impérativement pour votre pré-admission :

- ☐ Carte d'identité,
- ☐ Carte vitale,
- ☐ Carte de mutuelle ou d'adhérent à une compagnie d'assurance,
- ☐ Feuille d'accident de travail, le cas échéant,
- ☐ Justificatif si prise en charge à 100%, le cas échéant,
- ☐ Vous devez fournir un chèque de caution, ou régler d'avance la prise en charge par carte bancaire.

2 VOTRE CONSULTATION DE PRE-ANESTHESIE

Votre consultation de pré-anesthésie se fait au -1 de la Maison Médicale de Provence Après votre pré-admission.
Rappel : Rendez-vous à prendre au 04 42 16 34 16

Documents à fournir impérativement pour votre pré-admission :

- ☐ Ordonnances de traitement en cours,
- ☐ Derniers résultats de biologie,
- ☐ Questionnaire d'anesthésie rempli et signé,
- ☐ Tous résultats d'examens ou comptes rendus de consultation des médecins en charge de votre suivi.

3 APPEL DE PRE-HOSPITALISATION

Vous serez appelé(e) dans les 24 à 48h avant votre hospitalisation par
un infirmier de coordination qui vous rappellera :

- **Les règles de préparation** que vous devez respecter,
- **Les documents à rapporter** le jour de votre venue,
- Il vous donnera **l'heure à laquelle vous devez vous présenter** et le lieu.

En cas de nécessité vous pouvez joindre l'infirmier de coordination au :
04 42 33 87 50 ou 04 42 33 87 51

Hôpital Privé de Provence
235 Allée Nicolas de Staël
13080 Aix-en-Provence
Standard Téléphonique : 04 42 33 88 00

Suite de votre parcours au verso de la pochette.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Notre établissement recueille vos données personnelles au cours de vos différents passages. L'accès et le traitement de vos données sont effectués par le personnel habilité soumis au secret professionnel et tenu à une obligation de confidentialité. HPP met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la protection de vos données dans la cadre de sa Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI). Vos données sont hébergées en interne sur les serveurs de l'établissement ou en externe chez un hébergeur agréé données de santé conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les données collectées sont principalement de nature administratives (identification, N° de sécurité sociale, mutuelle) et médicales. Sauf cas particuliers, elles sont conservées pendant la durée de votre prise en charge opérationnelle puis 20 ans à compter de votre dernier passage pour soin.

Les finalités du traitement de vos données concernent principalement :

- votre suivi médical et administratif,
- la coordination des acteurs de votre prise en charge,
- la facturation,
- le recueil de votre satisfaction,
- les évaluations internes dans le cadre de notre démarche qualité,
- les évaluations nationales obligatoires diligentées par le ministère de la santé (IQSS).

A cet effet vous pouvez refuser qu'un professionnel de sante analyse votre dossier aux fins de transmission aux autorités ou dans le cadre de notre démarche qualité. Il vous appartient de refuser cette utilisation en informant le personnel médical lors de votre séjour.

Lors de votre admission, HPP collecte votre adresse e-mail. Il s'agit d'une obligation légale (décret du 28 février 2018 relatif au code de la santé publique, notamment ses articles L. 6144-1, L. 6161-2-2 et D. 6111-23 et au code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 161-37, L. 162-23-15 et R. 162-36,) Ces données sont transmises à l'Agence Technique de l'information sur l'Hospitalisation (ATIH) qui vous adressera, par mail, un questionnaire de mesure des indicateurs de satisfaction et d'expérience des patients hospitalisés (dispositif national e-Satis). Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données en vous adressant à l'ATIH par voie postale à l'ATIH - Secrétariat Général - 117 boulevard Vivier Merle 69329 cedex 03 Lyon ou par courriel à donneespersonnelles@atih.sante.fr.

Vos données sont transmises aux personnels de santé habilités à accéder à votre dossier médical, aux organismes d'assurance maladie et mutuelles, aux autorités publiques dans le respect du code de santé publique.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD), sur simple justification de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, de limitation, d'opposition et de portabilité du traitement en vous adressant par mail à dpo.hpp@ppr13.com ou par courrier à :

Hôpital Privé de Provence
235 allée Nicolas de Staël
CS 40620
13595 Aix En Provence cedex 3

POCHETTE PATIENT
Hôpital Privé de Provence
ADULTE

IMPORTANT !
La pré-admission en ligne est OBLIGATOIRE

APRÈS VOTRE CONSULTATION DE CHIRURGIE

Recevez un email vous permettant d'accéder à votre « Espace Patient »
Ce mail a une validité de 60 jours à la date de réception.

DE CHEZ VOUS

Complétez votre profil et enregistrez vos documents administratifs via le portail
Préparez les documents numérisés suivant :

- Votre pièce d'identité,
- Votre carte d'adhérent à une mutuelle ou à une compagnie d'assurance complémentaire,

L'Hôpital Privé de Provence se veut être un véritable lieu de vie pratique et accessible à tous.
C'est pour cela que, nous vous proposons de choisir :

- La chambre (Standard, particulière, panoramique...),
- Le type de prestations (wifi, télé...).

Choix à valider définitivement lors de votre passage au bureau des préadmissions.

LE JOUR DE VOTRE RENDEZ-VOUS D'ANESTHÉSIE

Veuillez impérativement passer par le bureau des préadmissions, afin de récupérer des documents.
N'oubliez pas de vous munir de :

- Vos papiers d'identités, carte vitale et mutuelle,
- Votre pochette navette (remis par le praticien),
- Vos examens médicaux,
- Un moyen de paiement (chéquier obligatoire)

Notes